



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/17

Objet : Droits de place fête locale et marché de plein vent

en exercice : 19
présents : 15
votants : 18
exprimés
pour : 14
contre : 2
abstentions : 2

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, NADEAU-MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice,

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoit, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme RENAUD Sandrine à M. GUILLEMET Olivier
Mme MASSIA Kristel à M. PEYRIERES David
Mme ZIOUANI Mahjoubia à Mme CARISTAN Carole

Absents :

M. MARSAC Alain

Secrétaire de séance : M. BONNET Benoît

Pour rappel, les tarifs des droits de place pour la fête locale et pour le marché de plein vent déterminés par délibérations n°2020/16 et n°2019/42 sont les suivants :

Fête locale :

- *Petites structures : Type manège enfant, mini karting, tapis volant => 60€*
Etant précisé que la chenille « rapid orient » est considérée comme un manège pour enfant.
- *Structures proposant des produits alimentaires : Type baraque à frites => 60€*
- *Structures à accueil limité ou qui remettent un cadeau/jouet (ce tarif a été divisé par 2 en 2020) : Type tir, pêche aux canards, trampoline => 30€*
- *Grosses structures : Type auto-tampon, Tahiti surf, etc => 100 €*

Marché de plein vent et commerces ambulants :

- *0,18 € par m² occupé et par jour de marché + 2 € par jour de marché pour le raccordement électrique optionnel.*

Il est proposé de diviser l'ensemble de ces tarifs par deux, ce qui donne les tarifs suivants :

Fête locale :

- *Petites structures : Type manège enfant, mini karting, tapis volant => 30 €*
Etant précisé que la chenille « rapid orient » est considérée comme un manège pour enfant.
- *Structures proposant des produits alimentaires : Type baraque à frites => 30 €*
- *Structures à accueil limité ou qui remettent un cadeau/jouet (ce tarif a été divisé par 2 en 2020) : Type tir, pêche aux canards, trampoline => 15 €*
- *Grosses structures : Type auto-tampon, Tahiti surf, etc => 50 €*

Marché de plein vent et commerces ambulants :

- *0,10 € par m² occupé et par jour de marché + 2 € par jour de marché pour le raccordement électrique optionnel.*

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID: 031-213105331-20230615-202317-DE

Cette proposition de tarifs est soumise à l'avis de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 2 votes contre (D PEYRIERES et B PENNEROUX) et 2 abstentions (K MASSIA et S RENAUD):

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 16 juin 2023.

Le Maire,

J.M BERGIA

